

Compte-rendu de la réunion de la Régionale de ROUEN à Evreux le 08.12.2001

9 présents venant de Dieppe, de Fécamp, du Havre, de Pont-Audemer, d'Evreux, de Gisors.

Se sont excusés de ne pouvoir venir : M DELESALLE (Corneille, honoraire), Mme BORCK (Queneau, Yvetot), Mme POURRIER-JOUAULT (Canada, Evreux), Mme VAN DER PLAEST (Marc Bloch, Val de Reuil), M RAOULT (Corneille, Rouen), M MOUTON (Vallée du Cailly, Deville les Rouen)

1- Lecture est d'abord faite de la lettre de J.F. DELESALLE, ancien Président de la Régionale de Limoges, dont nous décidons d'appliquer les précieux conseils concernant l'organisation de stages de réflexion et de formation à l'initiative de la Régionale. Le Président doit ainsi écrire à l'IPR pour voir ce qui est possible dans ce domaine. S'il est possible notamment d'envisager l'organisation d'un stage avec des autorisations d'absence pour les participants. Les collègues pensent toutefois qu'il sera difficile d'envisager cela dès cette année scolaire.

2- **Les questions pratiques sont abordées** : D. CARSIN précise que la Régionale a dû confectionner un bulletin d'adhésion mentionnant le nom et l'adresse du trésorier régional en attendant de disposer d'un listing à jour et complet de ses adhérents. Dans les conditions actuelles, on ne peut pas en effet savoir qui a nouvellement adhéré si la cotisation est directement adressée au trésorier national. Faute de connaître un certain nombre d'adresses personnelles, il est difficile de contacter les collègues, surtout si une convocation à une réunion doit partir pendant les congés pour arriver à temps. Ce problème devrait bientôt s'arranger.

D. CARSIN informe de l'existence nouvelle de pages consacrées à la Régionale de ROUEN sur le site internet de l'APPEP. On peut y lire notamment les motions adoptées par la Régionale ; la lettre du Recteur de ROUEN qui provoque l'indignation des collègues se trouve également publiée sur le site. Notre Régionale a décidé de signer la réponse adressée au Recteur par les professeurs du lycée Claude Monet du Havre.

3- V. PRALICA, B. LORIMY et D. CARSIN, présents à l'AG de l'APPEP du 11.11 à Paris, informent l'assistance des discussions qui s'y sont tenues.

Trois positions se sont exprimées :

La première ne veut plus entendre parler de retrait du programme mais préfère le terme d'aménagement ou de refonte. Les collègues partisans de cette position l'ont justifiée en soulignant son réalisme. Quelques collègues ont même déclaré qu'ils n'avaient jamais été pour le retrait du programme. D'autres ont déclaré qu'ils se contenteraient du retrait des questions d'approfondissement et d'un réaménagement des notions. La « théorie des dominos » a été invoquée par plusieurs : si l'on fait disparaître les questions d'approfondissement, le reste du programme sera modifié ; il sera vidé de son contenu.

La deuxième est celle que les Rouennais et quelques autres collègues de la région parisienne ont défendue : il faut retirer le programme car il a une logique d'ensemble exprimée par ses motifs, qui n'inspire pas seulement les questions d'approfondissement.

La troisième se veut de synthèse .

V. PRALICA considère que le pluralisme revendiqué par l'association ne peut signifier que l'on cherche à faire à tout prix une synthèse à partir de deux positions qui sont inconciliables. Selon elle, l'APPEP peut garder sa vocation pluraliste et continuer à exister sans effacer les positions contraires qui s'y expriment. Elle est en désaccord avec l'idée d'une synthèse à tout prix que des collègues ont voulu faire valoir dans l'AG.

B. LORIMY soutient son propos et constate que tout a été fait lors de cette AG pour aboutir à une "motion de synthèse" en procédant notamment par un vote bloqué.

V. PRALICA déclare avoir lu attentivement les derniers numéros de la revue et observe l'évolution qui a eu lieu à l'APPEP depuis quelque temps : dans le compte-rendu du Bureau National du 15 septembre 2001 qui est paru dans le numéro de septembre-octobre, il est écrit : « AUJALEU a été contacté par de GAUDEMAR (le directeur de la Desco, NDLR) pour faire partie de la commission de suivi, mais il s'est refusé, ne pouvant participer au suivi d'un programme dont l'Association demande le retrait ». Or, depuis cette période, précise V. PRALICA, l'APPEP évite de plus en plus de parler de retrait, et si l'on consulte son site, il est écrit qu'elle est représentée dans la commission de suivi. Il semble que la première position exprimée à l'AG du 11.11 soit maintenant prédominante dans les instances nationales de l'APPEP. Bien qu'il ait été précisé par E. AUJALEU à l'AG que l'APPEP n'avait pas de « représentant » mais un « observateur » à la commission de suivi, le terme de représentation est toujours maintenu sur le site internet dans la présentation de l'action de l'APPEP.

D. CARSIN déclare qu'il a fallu beaucoup de temps pour que même la motion de synthèse adoptée à l'AG du 11.11 paraisse sur le site (serait-elle considérée trop radicale ?) ; et, ajoute-t-il, il apparaît que l'amendement d'un collègue, qui avait été accepté, n'a pas été pris en compte. Au lieu d'« assurances formelles », il proposait « décisions officielles », concernant ce qu'il convient d'attendre du Ministère pour le début de l'année 2002. D. CARSIN explique qu'il s'est abstenu sur la motion de synthèse en demandant que soit mentionnée au PV son explication de vote, notamment pour rester en accord avec la motion adoptée par l'AG du 20.10 par la Régionale.

C. LE STRAT considère que la motion adoptée le 11.11 à l'AG de l'APPEP est bien faible et n'exige pas grand chose du Ministère. D. CARSIN estime qu'elle a seulement un intérêt : elle fixe des échéances pour décembre et janvier.

V. PRALICA raconte qu'ayant eu récemment l'occasion de participer à un stage de formation dans l'académie, elle a invité des collègues à adhérer à l'APPEP : une collègue lui a répondu : « L'APPEP est représentée à la commission de suivi ? alors, je n'ai rien à faire à l'APPEP ». V. PRALICA estime que l'orientation actuelle risque de dissuader les collègues d'adhérer.

4- Vient ensuite un échange sur les réunions inter-académiques. D. CARSIN déclare qu'il a toujours insisté sur le fait qu'il fallait se défier du dispositif mis en place par le Ministère (laisser passer le temps, enterrer la consultation nationale de novembre 2000) et déplore que cela ait pu être parfois confondu avec une méfiance à l'égard des collègues qui sont à la commission ; ce n'est pas un problème de personnes, précise-t-il. Il ajoute que cela ne l'a pas empêché de se rendre à la réunion inter-académique du 27.11 à Paris, mais pas au titre de Président de la Régionale de Rouen.

V. PRALICA et D. COLLIN considèrent que ces réunions ont eu l'intérêt de confirmer que la très grande majorité des collègues restent hostile au programme.

Concernant la diminution des horaires, D. COLLIN rappelle que deux explications ont été données par le représentant du Ministère : donner des heures aux TPE d'une part, et mieux spécifier les TL et les TS d'autre part (celles-ci ne sont pas là pour alimenter les hypokhâgnes, a-t-il été dit). Selon D. COLLIN, il s'agit de supprimer les études littéraires de manière générale.

Revenant sur ce qu'il a entendu lors de l'AG du 11.11, B. LORIMY dénonce la « théorie des dominos » inspirant la stratégie des collègues qui dans l'Association ne veulent plus parler de retrait - il s'agirait de vider de son contenu le programme « de l'intérieur », plutôt que d'adopter une stratégie frontale jugée inefficace. La « théorie des dominos » suppose un certain degré de liberté du système ; or nous constatons un véritable verrouillage de la part du Ministère. (Un exemple : les votes de la commission de suivi, concernant le maintien ou non

des questions d'approfondissement, n'ont même pas été mentionnés dans leur compte-rendu officiel).

A. PIERRE-MERIAUX revient là dessus : c'est là le fond du problème ; cette stratégie de l'évidement du programme par le biais de la commission de suivi est-elle réellement possible ?

V. PRALICA pense que c'est impossible, étant donné les motifs qui déterminent le programme ; elle fait remarquer qu'un aménagement du programme peut très bien ne pas faire disparaître ces motifs. Elle souligne que s'ils sont maintenus, on y sera soumis dans notre enseignement et des nouveaux inspecteurs pourraient alors être amenés à exiger que nous enseignions un jour dans cet esprit. Ces motifs sont dangereux.

D. COLLIN nous apprend que le représentant du Ministère avait dit le 27.11 que la circulaire « *De Monzie* » était abrogée. Les autres collègues ne se souviennent pas de l'avoir entendu. Ils estiment que c'est là une chose très grave, puisque cette circulaire reconnaît officiellement que la liberté du professeur de philosophie est le moyen requis pour former le jugement éclairé du citoyen.

D. CARSIN estime que la vérité va maintenant apparaître, que le Ministère va être amené à préciser ses intentions réelles. Il évoque les propos de quelques collègues déclarant en début d'année scolaire que le Ministère n'avait pas pu faire autrement, qu'il avait été obligé d'appliquer le programme car il était trop tard en juin, qu'il ne pouvait pas se déjuger, et qu'il avait conçu cette commission de suivi pour se donner les moyens de revenir en arrière et de tenir réellement compte de l'avis des professeurs. D. CARSIN ajoute que ces collègues pourront bientôt vérifier si cette thèse tient debout. Il considère que le temps presse et qu'il faut demander au Ministère de suspendre au plus vite l'arrêté d'application du programme pour la rentrée 2002. Les collègues approuvent : le Ministère s'emploie à laisser le temps passer... pour expliquer ensuite qu'il est trop tard pour changer de programme à la rentrée 2002 ?

D. COLLIN revient sur une idée qui lui est chère : organiser des Etats Généraux de défense de l'enseignement de la philosophie réunissant la profession (supérieur et secondaire). C. LE STRAT demande des précisions sur ce qu'il faut entendre par « défense de l'enseignement de la philosophie » - l'expression lui paraît vague. D. CARSIN n'est pas hostile à cette idée, mais à condition de clarifier ce qu'on entend par là : pas de rassemblement consensuel qui fasse disparaître nos objectifs ; et utiliser un autre terme que celui d'Etats Généraux, qui est aujourd'hui devenu suspect, quand on voit ce qui a pu se faire sous cette dénomination ces dernières années (ex : "Etats Généraux de la santé" !) D. COLLIN propose alors le terme de « conférence nationale ». Les collègues discutent de ce projet ; il devra se faire sur la base d'un texte clair.

Pour que cette conférence puisse être efficacement organisée, il faut un délai, précise D. COLLIN, qui propose que la conférence se tienne au printemps. Les collègues sont d'accord : cela s'ajoute au combat immédiat qui est d'exiger du Ministère la suspension rapide de l'arrêté d'application du programme à la rentrée 2002.

5- Une motion est alors élaborée par l'ensemble des collègues et adoptée à l'unanimité.

6- Les autres points à l'ordre du jour n'ont pu être vraiment traités faute de temps. La Régionale adopte cependant plusieurs décisions :

- La prochaine réunion de la Régionale se déroulera fin janvier à Yvetot. Stéphanie BORCK, souffrante et absente le 08, est d'accord pour s'en charger.

- Une conférence sera organisée en février par D. COLLIN pour présenter son dernier ouvrage *Morale et justice sociale*. Cette conférence sera ouverte au public. Il serait

souhaitable qu'elle soit organisée à Rouen. Le Président doit donc demander à un collègue de Rouen de bien vouloir se charger de trouver des locaux. Publicité devra être faite pour cette conférence.

- B. LORIMY se charge de prendre rapidement des renseignements pratiques pour voir comment accueillir à Fécamp une journée philosophique un dimanche de printemps. Il faudra qu'il y ait au moins deux conférences suivies d'une discussion. Penser à inviter un conférencier extérieur. Choisir le thème de cette journée et l'adopter lors de la prochaine réunion à Yvetot (et peut-être même avant, si on veut inviter un conférencier extérieur).

- C. LE STRAT, C. JACQ, V. PRALICA, notamment, souhaitent que la Régionale organise des rencontres de professeurs de philosophie autour d'une notion du programme : voir comment à partir d'une notion, organiser la problématisation d'un cours, par exemple.

Il est donc décidé de convenir d'une notion sur laquelle travailler et de préciser les modalités de ce type de rencontre lors de la réunion prochaine à Yvetot.

- Il est enfin convenu qu'il faut à tout prix discuter de l'enseignement technologique lors de cette prochaine réunion. A cette fin, il faut disposer d'informations précises sur les intentions du Ministère en matière de réforme du programme des séries technologiques : disposer du rapport DESCOMPS et des actes du colloque qui s'est tenu au sujet de la philosophie en lycée professionnel à Reims l'an dernier.

C. LE STRAT s'engage à écrire une contribution pour faire part de son expérience d'enseignement de la philosophie dans les séries technologiques et de ses réflexions à ce sujet.

Pour la Régionale de l'APPEP de ROUEN, le Président Didier CARSIN